

Avis de consultation sur le projet de Règlement 1154-21 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'ajouter l'usage d'habitations isolées bifamiliales dans la zone Ma.9 (secteur rue Landry et chemin Cyr)

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet du Règlement 1154-21 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'ajouter l'usage d'habitations isolées bifamiliales dans la zone Ma.9 (secteur rue Landry et chemin Cyr)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021 par voie de visioconférence, le Conseil municipal a adopté le premier projet du Règlement numéro 1154-21 cité ci-haut.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, une consultation publique débutera en date de ce jour par avis publié sur le site Internet de la Ville. Toute personne intéressée à émettre un avis sur le sujet ou obtenir des informations supplémentaires doit faire parvenir ses commentaires par écrit par courrier au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, Québec (GOC 2Bo) ou par courriel à l'adresse suivante : greffe@villeneuve-richmond.com, **et ce, au plus tard le 29 janvier 2021, 16 h.** Pour de plus amples informations, vous pouvez également communiquer avec M. Jean-Sébastien Bourque au 418 392-7000, poste 9-229 ou par courriel au jsbourque@villeneuve-richmond.com.

Un rapport de ces commentaires sera soumis au Conseil municipal qui par la suite statuera sur les suites à être tenues concernant ce projet de règlement lors d'une séance ultérieure.

Objet du règlement : Le but de ce règlement est d'ajouter l'usage des habitations isolées bifamiliales (Habitation II) dans les types d'habitations autorisés dans la zone Ma.9 (secteur rue Landry et chemin Cyr). Ce nouveau type d'habitation permettra d'offrir des opportunités supplémentaires dans l'offre de logement de ce secteur. Vous pouvez consulter le projet de Règlement au site Internet de la Ville au www.villeneuve-richmond.com, sous l'onglet Service aux citoyens, section Règlements.

Donné à New Richmond,
Ce 13^e jour de janvier 2021

Céline LeBlanc
Greffière